in J.-M. Bonvin, V. Hugentobler, C. Knöpfel, P. Maeder, U. Tecklenburg (dir.), 2020, Dictionnaire de politique sociale suisse, Zurich/Genève, Seismo, pp. 407-409.

Les enjeux actuels de cette stratégie de politique monétaire sont au nombre de deux. D'ine part, la Banque nationale suisse a dû renducer à sa stratégie du taux plancher (face à la monnaie européenne) et fait appel aux taux d'intélêt négatifs, afin de déprécier le taux de change du franc suisse. Cela induit des coûts pour les epargnant·e·s de la classe moyenne, les poussant à prendre davantage de risques sur les marchés financiers pour augmenter le rendement de leurs avoirs. D'autre part, le volume exorbitant de l'quidités que les banques ont sur leurs comptes de virement auprès de la Banque nationale suisse uite à ses achats de devises pousse ces banques à octroyer des prêts hypothécaires qui font en fler les prix immobiliers de manière préoccupante pour assurer la stabilité financière. Une crise in mobilière pourrait alors se produire en Suisse, bien avant que la Banque nationale suisse commence à «normaliser» sa politique des taux d'intéret, après que la zone euro aura su surmonter sa propre crise.

Sergio Rossi

Références

Friedman, M. (1968). The role of monetary policy. American Economic Review, 58(1), 1-1. Rossi, S. (2008). Macroéconomie monétaire théories et politiques. Genève: Schulthess. Rossi, S. (2015). Considerazioni su "Le franc suisse.

Rossi, S. (2015). Considerazioni su "Le franc suisse. L'histoire d'un succès" di Ernst Baltenspeiger. Archivio Storico Ticinese, 52(158), 128-135.

Politiques et pratiques policières

La police a pour mandat le « maintien de la sécurité » et de « l'ordre public », si l'on se réfère aux diverses lois cantonales la régissant. Elle dispose pour cela d'une habilitation à faire usage de la violence physique de manière légale. Évoquer ces objectifs généraux et ce moyen particulier cache cependant le fait que, dans la réalité, les politiques et les pratiques policières

sont diverses. Les tâches policières – et donc les compétences des professionnel·le·s - sont en effet particulièrement variées. Elles consistent en partie à détecter et sanctionner des infractions, une activité qui n'occupe cependant pas la majorité du temps des policières et des policiers de terrain. Les arrestations, ainsi que l'usage de la contrainte physique, sont bien plus rares que ne le laisse penser l'image publique de cette profession. L'essentiel de l'activité policière consiste à gérer des conflits et des incidents, à garantir ce que la loi qualifie parfois de «tranquillité publique». Le métier confronte dès lors ces professionnel·le·s à des situations et des problèmes sociaux complexes, souvent chargés émotionnellement, auxquels ils et elles doivent apporter des solutions dans l'urgence. La prise en charge ou les contacts avec des personnes vivant dans un contexte de précarité, ou sujettes à des problèmes psychiques ou de dépendance, sont fréquents. Par ailleurs, l'intervention de la police a la plupart du temps lieu au moment de crises ou lors de conflits, notamment domestiques ou de voisinage. Ces situations impliquant souvent des personnes démunies ou en souffrance, elles peuvent nécessiter l'accomplissement de tâches relevant de l'accompagnement social ou psychologique.

La prise en compte de la variété des publics, des tâches et des problématiques prises en charge par la police incite à considérer les politiques policières et de sécurité comme un sous-ensemble des politiques sociales. Elles concernent certes la régulation et le contrôle social, mais la police n'a pas le monopole de ces activités. En outre, une partie du travail policier peut viser à nourrir la cohésion sociale, notamment au travers de la résolution de conflits. Les débats sur la manière dont la police doit remplir son mandat public et s'acquitter de ses tâches portent, comme dans d'autres domaines des politiques sociales, sur la place à accorder aux mesures répressives et aux sanctions négatives dans la régulation des

rapports sociaux. Celle-ci fait débat également dans le travail social, sanitaire ou éducatif, où se posent les questions du degré d'autonomie alloué aux bénéficiaires, du respect de leurs singularités et de la protection de leur dignité. Catégoriser les politiques policières de manière distinctive des politiques sociales vise le plus souvent à défendre une approche strictement répressive des problèmes sociaux ou à réduire les mesures de prévention à de la dissuasion au travers d'une menace de sanction.

Les réformes inspirées du community policing étatsunien, souvent traduit par l'expression «police de proximité», s'inscrivent dans une critique de la légitimité et de l'efficacité des approches policières centrées uniquement sur la répression. Elles pensent la police non comme le «bras armé de l'État», mais comme un service social visant principalement à lutter contre les causes de la délinquance, en partenariat avec d'autres services de l'État. Selon cette perspective, l'objectif principal de la police consiste à éviter que des infractions soient commises plutôt qu'à les détecter ensuite. Son activité ne devrait pas se concentrer sur les «belles affaires», mais sur les infractions considérées comme les plus dérangeantes par les usagères et les usagers (la «petite délinquance»). Les auteur·trice·s d'infractions ne sont pas désigné-e-s comme étant les destinataires principaux ales du travail policier, celui-ci s'adressant à la population en général. L'un des objectifs de la police de proximité est donc de partir du «terrain» et de développer une action localisée au niveau des quartiers et de leurs habitant·e·s. Cette conception de la police valorise la résolution des problèmes de manière proactive (et non pas la réaction aux appels d'urgence), les services rendus aux usagères et usagers, ainsi que les partenariats établis avec d'autres institutions et associations. Cette perspective considère que les outils coercitifs sont inefficaces pour régler les problèmes sur le long terme et pour combattre le sentiment d'insécurité de la population. Elle promeut donc des compétences alternatives, telles que les techniques de gestion des conflits et des émotions, ou celles relevant de la communication, de la persuasion, de la négociation ou de la médiation. Cette vision hétérodoxe du métier s'inscrit donc contre la représentation traditionnelle des policières et des policiers comme étant des agent·e·s de «lutte contre le crime» voué·e·s à la détection des infractions grâce à l'usage de la contrainte, dont l'objectif de «faire du chiffre» (nombre d'arrestations p.ex.) serait la meilleure manière d'en mesurer l'efficacité. Par ailleurs, elle est davantage compatible avec une conception de la délinquance comme un phénomène complexe trouvant ses causes dans le contexte social et économique.

Si ce modèle a pu inspirer des réformes dans différents pays, sa radicalité est restée un frein à une mise en œuvre effective. Ces modèles critiques ont ainsi eu un impact sur les politiques et les organisations policières suisses, sans que cela ne débouche néanmoins sur des réformes de grande envergure. Il existe certes au sein des corps de police helvétiques des courants critiques. Certaines policières et certains policiers relativisent l'importance de la coercition et défendent une vision du métier comme étant avant tout relationnel. Ces perspectives hétérodoxes ne cherchent pas pour autant à ôter l'usage de la force des prérogatives policières. Elles visent plutôt à élargir la définition du métier en intégrant sa dimension «sociale» et, de ce fait, à mieux correspondre à la réalité du terrain. Même si des mouvements réformateurs ont pu, dans certains cantons, infléchir en partie les politiques et les pratiques policières en Suisse, une perspective plus orthodoxe continue cependant à les dominer. La dénonciation des infractions reste au centre de la manière dont est défini le métier, et nombreux sont les policiers et les policières possédant des visions négatives des tâches et compétences non coercitives, souvent qualifiées de «sociales» ou de «faire du social», bien souvent considérées comme étant du «sale boulot». Les concevoir comme des tâches pleinement policières reviendrait à rapprocher la profession du travail social, ce qui peut être perçu par certain-e-s comme une atteinte à leur identité de policière ou de policier et comme une dévalorisation de leur métier. Les résistances aux tentatives de rendre les tâches et compétences non coercitives plus légitimes sont particulièrement grandes parmi les professionnel·le-s dont l'identité ou le statut repose sur l'aspect moral du métier et sur le pouvoir que l'État lui délègue, ainsi que parmi ceux et celles adhérant aux modèles virils de la masculinité.

David Pichonnaz

Références

Brodeur, J.-P. (2003). Les visages de la police : pratiques et perceptions. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.

Jobard, F. & de Maillard, J. (2015). Sociologie de la police: politiques, organisations, réformes. Paris: Armand Colin.

Pichonnaz, D. (2017). Devenirs policiers: une socialisation professionnelle en contrastes. Lausanne: Antipodes.

Politique sociale

Nous pouvons distinguer trois composantes principales de la politique sociale: un premier cercle engrobe les transferts de revenu en faveur des personnes affectées par un risque social – ce sont les assurances sociales – ou en situation de pauvreté – c'est l'assistance sociale; un deuxième cercle comporte toutes les interventions liées au besoin de soutien des personnes en fonction de leurs situations de vie spécifiques, il inclut les politiques de formation, de santé et de logement, ainsi que les politiques du marché du travail et de la famille ou encore la politique fiscale; un troisième niveau envisage la politique sociale comme une politique transversale à l'ensemble des champs de l'action publique,

dans la mesure où les questions de justice cociale sont partout présentes (on peut penser p.ex. à la politique de l'environnement, des transports, à la politique monétaire ou encore la politique de la recherche).

On le voit, la politique sociale peut poursuivre une diversité très grande d'objectifs allant du soutien aux populations démunies avec un double souci d'aide et de contrôle – à la volonté de promouvoir leur insertion sociale et profession nelle dans les meilleures conditions, tout cela dans un cadre où les questions d'équilibre budgé aire et de cohésion sociale jouent un rôle souvent important. Par ailleurs, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale peuvent impliquer de nombreux acteur·trice·s public·que·s et privé·e·s (État, entreprises, partenaires sociaux, ONG au service d'une cause sociale ou environnementale, etc.), que ce soit aux échelons national, cantonal ou local: elle peut ainsi être considérée comme une prérogative de l'État ou, au contraire, faire l'objet de discussions et compromis entre acteur-trice-s public que s et partenaires sociaux ales; dans le même esprit elle peut donner une place plus ou moins importante aux acteur·trice·s locaux·ales ou encore viser à une centralisation en vue de garantir une uniformité de traitement sur tout le territoire national. Catte pluralité des acteur·trice·s débouche sur une très grande diversité des moyens d'action mobilisés (où l'État joue un rôle plus ou moins grand, à côté du marché, de la famille et des associations). La politique sociale se caractérise a nsi par une très grande diversité des régimes ou configurations d'État social, qui a donné lieu à de nombreux travaux de recherche visant à drdonner cette diversité au travers de l'élaboration de typologies dont la plus connue est sans doute celle d'Esping-Andersen (voir concept Régimes d'État-providence [de Protection sociale]).

En Suisse, la politique sociale s'est mise en place avec l'appui indispensable des partenaires sociaux, ce qui s'est notamment concré tisé à travers le rôle charnière joué par la grève